AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1015
FR0010232306-OP011-AS05

9 juillet 2015

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

RELAXNEWS SA

(Alternext)

Oddo Corporate Finance a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société RELAXNEWS, soit du 25 juin 2015 au 8 juillet inclus, la société Financière Relaxnews a acquis sur le marché 26 930 actions RELAXNEWS SA au prix de 9,58 € et conclu des accords de liquidité portant sur 964 actions RELAXNEWS SA soumises au régime fiscal résultant de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, soumises à ce titre à un engagement de conservation d'une durée minimale de cinq ans à compter de leur souscription (les « actions TEPA »).

Par conséquent, à la clôture de l'offre, l'initiateur détient 1 491 190 actions RELAXNEWS SA représentant autant de droits de vote, soit 96,77% du capital et 96,71% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Relaxnews (détention effective)	1 466 526	95,17	1 466 526	95,11
Financière Relaxnews (détention par assimilation)	24 664	1,60	24 664	1,60
Total Financière Relaxnews	**1 491 190**	**96,77**	**1 491 190**	**96,71**

La société Financière Relaxnews a précisé détenir par assimilation, au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 24 664 actions RELAXNEWS SA (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 18 900 actions gratuites RELAXNEWS SA[2] attribuées le 25 avril 2015, définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition le 1er mai 2015, et dont la période de conservation prendra fin le 1er mai 2017 ; et

- 5 764 actions RELAXNEWS SA soumises au régime fiscal TEPA dans les conditions visées au 1er paragraphe[3].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 540 951 actions représentant 1 541 935 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Ces actions ont fait l'objet d'accords de liquidité au bénéfice de la société Financière Relaxnews aux termes desquels les titulaires pourront, à l'expiration de la période de conservation de leurs actions gratuites apporter ou céder les actions gratuites RELAXNEWS SA qu'ils détiennent à la société Financière Relaxnews, laquelle détient par ailleurs une option d'achat sur les actions RELAXNEWS SA détenues par les titulaires mentionnés.

[3] Il est précisé que la période de conservation des 5 764 actions susvisées prendra fin le 1er janvier 2016 pour 800 desdites actions, le 13 décembre 2016 pour 80 actions, le 19 décembre 2016 pour 50 actions et le 31 décembre 2016 pour le solde. Ces actions font l'objet d'options de vente au bénéfice des titulaires d'actions TEPA et d'options d'achat au bénéfice de Financière Relaxnews à l'issue de la période de disponibilité fiscale (cf. notamment note d'information en réponse, paragraphe 2.7).